SCOTSTOWN NATURELLEMENT!

Info-Scotstown

Ville de Scotstown

Volume 11 – Numéro 9 – 8 pages http://www.scotstown.net Juillet 2023

À lire …

- Travaux de marquage de la chaussée
- Avis publics
- Service de collecte de la route 257 - Chauffeur(se) de camion à chargement latéral – Poste de remplaçant(e)
- Avis public – Rapport financier 2022
- Cours de danse en ligne
- Travaux de conciergerie de l'Hôtel de Ville - Demande d'offre de services contractuels
- Et plus …

****

3e versement de taxes

21 juillet

****

Prochaine séance du conseil municipal :

8 août 2023

****

Pour contacter la Ville de Scotstown : 819-560-8433 ou par courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca

Bulletin municipal pour vous informer

IMPORTANT
Travaux de marquage de la chaussée Rue de Ditton et chemin Victoria Ouest

Les travaux de marquage de la chaussée des rues Ditton et Victoria lundi prochain le 10 juillet 2023. L'entrepreneur effectuera le nettoyage des rues à l'aide d'un balai aspirateur dans la journée de lundi et le marquage de la chaussée dans la nuit de lundi à mardi. L'interdiction de stationner doit par conséquent être effective dès 7h00 lundi matin, et ce, jusqu'à 7h00 mardi matin.

Veuillez prendre note que la date de réalisation des travaux est sujette à des modifications, notamment en fonction des conditions météorologiques rencontrées.

Un avis sera transmis sur la page Facebook de la ville de Scotstown advenant l'obligation de reporter les travaux à une date ultérieure.

Nous comprenons que ces travaux pourront vous occasionner certains inconvénients, mais sachez toutefois que les équipes de travail en place prendront toutes les mesures nécessaires afin d'en minimiser les impacts.

Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration.

IMPORTANT - Règlement 500-22 - RÈGLEMENT SUR LES FEUX À CIEL OUVERT

Du 1er avril au 15 décembre, nul ne peut allumer, alimenter ou maintenir allumé un feu à ciel ouvert sur le territoire de la ville sans avoir au préalable un permis du responsable du Service de prévention des incendies ou de l'émission des permis de brûlage. Le permis est gratuit et obligatoire.

Communiquer avec René Charron, directeur incendie : 819-657-1055.

VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0
Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434
Courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca

AVIS PUBLICS
AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SCOTSTOWN

Dépôt de projet de règlement et adoption des avis de motion lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2023 :

❖ **Projet de règlement 512-23 –** Règlement général de la Ville de Scotstown (règlement de nuisances).

❖ **Projet de règlement 513-23** – Règlement sur la gestion des matières résiduelles, recyclables et organiques.

Les règlements seront adoptés lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Les projets des règlements peuvent être consultés au bureau municipal.

DONNÉ à Scotstown, ce septième jour de juillet deux mille vingt-trois.

Monique Polard, Directrice générale

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée QUE :

Lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2023, le conseil municipal a adopté la résolution suivante selon les dispositions de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes :

Calendrier des séances ordinaires 2023

Changement de la date de la séance ordinaire du mois d'août (résolution)

Considérant que le conseil municipal veut reporter la séance ordinaire prévue initialement le 1er août 2023 pour respecter des délais fixés de l'adoption d'une résolution municipale et la publication d'un avis public par la MRC pour le dossier des ventes pour taxes ;

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la séance du conseil municipal prévue initialement le 1er août est déplacée au mardi 8 août 2023, à 19 h.

Qu'un avis public soit diffusé sur le site web de la ville ainsi que dans le bulletin municipal l'Info-Scotstown.
ADOPTÉE

Donné à Scotstown, ce septième (7e) jour du mois de juillet deux mille vingt-deux (2023).

Monique Polard, Directrice générale

Service de collecte de la route 257 Offre emploi – Poste remplaçant(e)

Chauffeur(se) de camion à chargement latéral pour la collecte des ordures, récupération et compost – Poste de remplaçant(e) sur appel

Nous sommes à la recherche d'un chauffeur afin de remplacer le temps des vacances ou lors d'absence d'une journée ou plus à l'occasion, pour effectuer la collecte des déchets, de la récupération ou du compost dans les Municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie, Lingwick et la Ville de Scotstown. Si vous êtes disponible de jour du lundi au vendredi et que vous connaissez les territoires de ces municipalités.

Le Service de collecte de la route 257 a comme mission de fournir un service de qualité pour les différentes collectes aux résidents, institutions, commerces et industries par la mise en commun de ce service municipal.

Afin de poursuivre ses efforts en ce sens, la Ville de Scotstown gestionnaire du service intermunicipal est à la recherche d'une personne dynamique pour pourvoir le poste de chauffeur (se) remplaçant (e) du camion à chargement latéral pour effectuer le service de collecte.

Fonctions principales
Sous la responsabilité de la Ville de Scotstown, la personne choisie sera responsable de :

Tâches et responsabilités :
• Effectuer l'inspection avant départ
• Effectuer la collecte des matières résiduelles, recyclables et organiques dans les municipalités attitrées à l'aide d'un véhicule lourd à chargement latéral
• Effectuer toutes autres tâches de même nature ou d'ordre général reliées à l'emploi, demandées par son supérieur ou nécessitées par ses fonctions

Compétences recherchées :
• Expérience à titre de Chauffeur de camion à chargement latéral;
• Permis de conduire - Classe 3, mention FM;
• Excellente condition physique;
• Avoir le sens de l'orientation;
• Remplir les rapports journaliers, les feuilles de route et les fiches de vérification mécanique;
• Connaissances mécaniques un atout;
• Entretien du camion (entretien de base : vérification générale du camion);
• Transmettre au service de répartition toute anomalie dans l'application de la demande de service;
• Se rendre au garage pour les réparations;
• Descendre du camion pour collecter manuellement dans les secteurs qui ne sont pas automatisés;
• Maintenir une communication constante avec le service de répartition;
• Communiquer de façon courtoise avec les citoyens;
• Maintenir une relation professionnelle avec la clientèle sur les lieux de collecte;
• Patient, courtois, polyvalent, fiable, honnête, ponctuel et débrouillard;
• Une bonne connaissance de la région serait un atout;
• De l'expérience dans un secteur similaire serait un atout ;
• Possibilité d'heures supplémentaires.

Exigences : Diplôme : Aucun / Nombre d'années d'expérience requises : 1 an minimum

Salaire compétitif : À partir de 23 $ de l'heure selon l'expérience.

Horaire de travail – remplaçant (e) : Sur appel pour remplacer lors des congés annuels de vacances ou lors d'absence temporaire d'une journée ou plus.

Date de début du travail : Immédiatement

Avantages :
Travail d'équipe : Le travail d'équipe est au cœur de notre ADN! De plus, notre équipe est dynamique et attachante.
Encadrement et formations spécifiques au poste : Parce que le développement de vos compétences nous tient à cœur!
Vacances annuelles à discuter.

Équipements de sécurité fournis (exemple : vêtements et chaussures de sécurité).
Possibilité d'avancement : Ce n'est pas un secret, nous sommes en pleine expansion et les postes se multiplient, rien ne peut vous arrêter!

Le Service intermunicipal assure l'égalité dans le processus de recrutement et de sélection en prenant des décisions d'emploi basées sur les qualifications, l'expérience pertinente, les connaissances, les aptitudes, les compétences démontrées et les réalisations.
Nous remercions tous les candidats pour leur intérêt.
Votre candidature sera conservée de façon confidentielle pour une durée maximale de 6 mois. Toutefois, seuls les candidats retenus seront contactés.
À noter que le genre masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.

Contact
Ce concours demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'une personne soit choisie. Ce concours peut servir à pourvoir de futurs postes vacants de même niveau. Les candidats intéressés peuvent faire parvenir leur curriculum vitae.
Offre d'emploi – Chauffeur(e) de camion à chargement latéral (Classe 3) remplaçant (e).
Ville de Scotstown
101, chemin Victoria Ouest
Scotstown (Québec) J0B 3B0
Téléphone : 819-560-8433, poste 2001
Courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca

****

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée que :

RAPPORT FINANCIER
ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 8 août 2023, à 19 h, à la salle du conseil de la Ville de Scotstown, sera présenté le rapport financier annuel pour l'année se terminant le 31 décembre 2022.

Donné à Scotstown, ce septième (7e) jour du mois de juillet deux mille vingt-deux (2023).

Monique Polard
Directrice générale

****

Cours de danse gratuit

Les lundis, du 10 juillet au 28 août, de 18h30 à 20h.
À l'abri bois situé au parc Mackenzie.
Ouvert à tous!
Venez-vous amuser avec nous

Ghislaine Bergeron

Permis de rénovation, construction, démolition, etc.

Nouveaux services pour les demandes de permis ou certificats

La Ville de Scotstown a mandaté l'entreprise Urbatek pour l'émission des permis et certificats et traiter les plaintes de nuisances. Pour toutes demandes d'informations, vous pouvez les contacter directement par téléphone ou par courriel :
Téléphone : 819-993-3244 ou par courriel : municipalité@urbatek.ca

Vous avez des projets de rénovation ou de construction ? Pour éviter des mauvaises surprises, il est important de se renseigner avant de débuter des travaux. La majorité du travail relié à l'émission des permis sera fait en télétravail.
Si vous désirez un formulaire pour une demande de permis, nous vous invitons à passer au bureau municipal ou en communiquant au 819-560-8433 ou par le site web de la ville :
https://scotstown.net/wp-content/uploads/2021/07/Version-Formulaire-pour-demande-de-permis-30-07-2021.pdf

Qu'il s'agisse de petits ou gros travaux, de lotissements, de dérogations mineures, il faut s'informer auprès de l'inspecteur municipal pour savoir si les travaux ou modifications prévus respectent bien la réglementation en vigueur et si un permis est requis.

Service incendie de la Ville de Scotstown

Vous aimeriez relever de nouveaux défis et être au cœur de l'action pour la protection des citoyens ?

T'es en feu et tu veux sortir de ta zone de confort afin de :

- ✓ **relever de nouveaux défis ;**
- ✓ **faire la différence lors de situations hors de l'ordinaire ;**
- ✓ **t'impliquer dans TA municipalité !**

Et bien à Scotstown, on a un bunker qui attend juste toi pour aller au feu !

Le Service incendie de Scotstown est à la recherche de nouveaux candidats pour compléter son équipe de pompiers volontaires.

Cela implique de participer à des entraînements, suivre une formation, être présent lors des interventions, etc. Rémunération et formations payées.

Profite de l'opportunité d'être pompier à temps partiel et envoie ton CV à :
René Charron, directeur incendie : incendie.scotstown@hsfqc.ca

Information municipale

Règlement 465-18

Un petit rappel de l'importance de respecter les articles 11 et 34 du règlement 465-18 :

Article 11 Hautes herbes

Le fait de laisser pousser des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de vingt-cinq (25) centimètres ou plus, dans une zone résidentielle ou dans le périmètre urbain, constitue une nuisance et est prohibé.

Article 34 Feux d'artifice du règlement 465-18

Pétards et feux d'artifice : Il est interdit de faire l'usage ou de permettre l'usage de pétards ou de feux d'artifice sans avoir obtenu au préalable un permis à cet effet auprès du responsable de l'application du présent règlement ou d'un règlement complémentaire ou du Directeur du service d'incendie. La preuve de l'obtention du permis visé à l'alinéa 1 du présent article incombe à la personne visée.
Directeur incendie : M. René Charron : 819-657-1055

****

Programme d'amélioration de l'habitation (PAH)

La MRC du Haut-Saint-François est mandataire pour la Société d'habitation du Québec (SHQ) de la gestion des trois programmes suivants :

- Le programme d'adaptation du domicile (PAD)
  http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/programme_dadaptation_de_domicile.html
- Le programme RénoRégion (PRR)
  http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/renoregion.html
- Le programme Petits établissements accessibles (PEA)
  http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/petits_etablissements_accessibles.html

Pour consulter les critères d'admissibilité propres à chacun des programmes, voici les liens ci-dessus :
Téléchargez et remplissez le formulaire d'inscription du programme RénoRégion (PRR) : Le lien se trouve sur le site de la MRC du Haut-Saint-François. Vous avez des questions concernant ce programme? Veuillez joindre le responsable du Programme de rénovation au 418 338-6798.

Opérations de surveillance et de contrôle de la rage du raton laveur

Le gouvernement du Québec a mis en place un plan de lutte contre la rage du raton laveur. Il prévoit des opérations de surveillance et de contrôle afin de garder le Québec exempt de ce type de rage.

Les animaux visés par les opérations de surveillance et de contrôle de la rage du raton laveur sont les **ratons laveurs**, les **mouffettes** et les **renards roux**.

La rage, un risque pour vous et vos animaux de compagnie

Si vous avez été mordu ou griffé par un animal ou en contact avec sa salive, consultez la section : Que faire après un contact avec un animal possiblement infecté de la page Rage chez l'humain.

Si **vous soupçonnez que votre animal domestique a eu un contact avec un animal atteint** de la rage, consultez immédiatement votre médecin vétérinaire.

Si **vous soupçonnez qu'un animal sauvage est atteint de la rage**, tenez-vous à distance et signalez sa présence au 1 877 346-6763 ou remplissez le formulaire en ligne . L'animal pourrait être récupéré pour analyse.

Pour en savoir plus : https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/sante-animale/maladies-animales/liste-maladies-animales/rage-chez-les-animaux/operations-de-surveillance-de-la-rage-du-raton-laveur

La Ville de Scotstown est à la recherche d'une personne pour les travaux de conciergerie de l'Hôtel de Ville

Demande d'offre de services contractuels

FORMULAIRE D'OFFRE DE SERVICES CONTRAT DE CONCIERGERIE DE L'HÔTEL DE VILLE POUR LA VILLE DE SCOTSTOWN SITUÉE AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN

1. Nombre d'heures par semaine : selon les travaux exigés

2. Les personnes intéressées doivent remettre leur offre au plus tard le 27 juillet 2023 par écrit et transmettre le tout en personne ou par courrier au bureau municipal à l'adresse suivante : Ville de Scotstown, 101 chemin Victoria Ouest, Scotstown (QC) J0B 3B0 (le cachet de la poste fera foi), ou par courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca.

Une résolution du conseil municipal acceptant l'offre de services fera foi de contrat. Une période de probation de trois (3) mois. La durée du contrat est d'une durée d'un (1) an débutant vers le 7 août 2023. Le contrat peut être renouvelé automatiquement pour une période maximale de deux (2) ans.

Le tarif mensuel devra être indiqué. Le montant mensuel sera payé à la fin de chaque mois après le travail mensuel complété.

3. Seul(e) le ou la concierge devra effectuer les tâches. Cette personne pourra être accompagnée avec l'autorisation écrite du conseil municipal.

4. Les obligations de la Ville de Scotstown sont de :
a) Fournir les équipements et produits de nettoyage à la réalisation des tâches;
b) Faire réparer ou remplacer les équipements défectueux;
c) Verser mensuellement le salaire par virement automatique dans le compte bancaire à la fin de chaque mois après le travail complété.

5. Profil de qualification :

Scolarité : Secondaire 5 ou expérience de travail pertinente;

Qualités personnelles : Discrétion, polyvalent(e), aimable, jovial(e), ordonné(e) diplomate, calme, débrouillard(e), minutieux(eusse), structuré(e), grande facilité d'adaptation.

6. Description sommaire des tâches
a) Les travaux doivent être effectués entre le vendredi 18 h et le dimanche 17 h.

b) À chaque semaine sur tous les étages :
i. L'entrée, les corridors, les escaliers, l'ensemble des bureaux municipaux, la salle du conseil municipal, le local de la bibliothèque, la grande salle communautaire, la cuisine : balayeuse ; époussetage des bords de fenêtre ; laver les planchers, serrures de porte et rampes d'escalier ; vider les poubelles ; vider les bacs de récupération; replacer les chaises et les tables dans la grande salle (si nécessaire); vérifier l'inventaire des produits et aviser sur la feuille de registre les produits à commander; s'assurer de la propreté générale du centre communautaire.

ii. Le grand local du sous-sol peut s'ajouter au cours du contrat avec modification du contrat.

iii. Salles de bains (1 sur chaque étage = 2) : balayeuse ; époussetage ; laver les planchers, les miroirs, éviers, serrures de porte et les toilettes (siège de toilette et chasse d'eau) ; vérifier et ajouter si besoin, du papier de toilette, du papier à main ainsi que du savon; vider les poubelles.

iv. Lors d'activités tenues au cours de la fin de semaine, la personne responsable des travaux de conciergerie sera avisée et les tâches devront être faites après l'activité ou le lendemain.

c) À chaque semaine : du 1er mai au 31 octobre : balayage du perron extérieur de l'édifice municipal; laver les vitres des portes de l'entrée principale.

d) Une fois par année : laver toutes les vitres intérieures de toutes les fenêtres ; nettoyer et laver au besoin les filtres des thermopompes et airs conditionnés (au printemps) ; époussetage des cadres.

e) Toujours s'assurer de barrer toutes les portes et fermer les lumières avant de quitter les lieux.

f) Remplir toutes les semaines le registre des travaux effectués et le remettre dans le cartable approprié dans le bureau municipal

La Ville de Scotstown ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des offres de services qui lui auront été remises et se réserve le droit d'annuler cette offre de services si une erreur est découverte avant l'obtention du contrat.

Un accord de confidentialité devra être signé.

FORMULAIRE D'OFFRE DE SERVICES POUR LE CONTRAT DE CONCIERGERIE DE L'HÔTEL DE VILLE DE SCOTSTOWN SITUÉE AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST

Écrire en lettres moulées :

NOM : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____ CELLULAIRE : _____

COURRIEL : _____

MONTANT MENSUEL : _____$ + les taxes TPS et TVQ si applicables (le montant mensuel sera payé à la fin de chaque mois après le travail mensuel complété.

Numéro de TPS : _____

Numéro de TVQ : _____

VEUILLEZ JOINDRE VOTRE DIPLÔME DE SECONDAIRE 5 OU PRÉCISEZ VOTRE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL PERTINENTE (des références peuvent être demandées) :

_____

_____

_____

Je confirme avoir pris connaissance des informations.

SIGNATURE : _____ DATE : _____